

Département  
du Nord  
-----  
Arrondissement  
Dunkerque  
-----

COMMUNE D'HONDSCHOOTE  
ARRETE MUNICIPAL N°231123AR231NB

**Arrêté portant interdiction d'utilisation momentanée des terrains de Football et des terrains d'entraînement à Hondoschoote.**

-----

Le Maire d'Hondoschoote,

VU l'Article L 131-12 du Code des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'en raison de l'état actuel des terrains de football, des terrains d'entraînement et des conditions atmosphériques, il y a lieu d'en interdire l'utilisation,

ARRETE

**Article 1°** - Les terrains de Football et les terrains d'entraînement du Stade « Michel Chautard » et du stade « Fernand Sastre » de la Commune d'Hondoschoote sont interdits d'utilisation du Vendredi 24 Novembre au Dimanche 26 Novembre 2023 inclus.

**Article 2°** - Ampliation du présent arrêté sera faite à :

M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'HONDSCHOOTE, pour information et exécution.

Les Services Techniques, pour information.

M. le Président du Hondoschoote Football Club, pour information et exécution.

**HONDSCHOOTE, LE 23 NOVEMBRE 2023**

**Le Maire d'Hondoschoote**  
**H. SAISON**



**HONDSCHOOTE FOOTBALL CLUB - N° 564125**

**Le Président**  
**J. VICTOOR**

**HONDSCHOOTE FOOTBALL CLUB**  
25 Rue Coppens  
59122 HONDSCHOOTE  
☎ 06.03.53.42.25  
Siret : 81 15 574 00015